CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 11 décembre 2023

Présidence : Cédric Longchamp

Effectif : 40

Présents : 37

Ordre du jour :

1. **Appel**
2. **Approbation du PV du 2 octobre 2023**
3. **Communications du bureau**
4. **Communications de la Municipalité**
5. **Comptes rendus des délégués aux associations**
6. **Préavis municipal 28/2023 relatif à une demande de crédit pour la rénovation, la création et l'amélioration des places de jeux de la Commune de Montilliez (rapporteur commission gestion et finance M. Thierry Schneeberger, rapporteur commission infrastructure M. Yann Morend)**
7. **Préavis municipal 29/2023 concernant le budget 2024 (rapporteur commission gestion et finance M. Thierry Schneeberger)**
8. **Divers**

À 20h00, Monsieur Cédric Longchamp souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

1. Appel

37 membres répondent présents à l'appel. Messieurs Alister Daeppen et Patrick Gérard sont excusés. Monsieur Jérôme Ciocca est absent.

2. Approbation du PV du 2 octobre 2023

Le Président met le PV en discussion.

Laureen Pittet, secrétaire du conseil, relève une erreur de sa part sur l'écriture des effectifs et des présences, il s'agit bien de 40 membres à l'effectif et 34 membres présents.

Monsieur Luc Bovard apporte une précision sur les communications de la Municipalité concernant les travaux de l'auberge : le bureau qui avait fait recours avait proposé une offre pour l'organisation du concours (BAMO).

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Cédric Longchamp demande au conseil l'approbation du PV. Celui-ci est accepté avec une abstention.

3. Communications du bureau

Le Président relève qu'à l'approche des fêtes, une vigilance face aux vols est de mise, notamment les vols de colis.
Il invite les commissions à transmettre leurs heures de fonctionnement pour ce semestre à la secrétaire.
Une verrée est offerte à l'issue du conseil à l'auberge communale de Poliez-le-Grand, afin de clôturer cette année 2023.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur François Guizzetti annonce que les travaux de changement des 2 conduites en PVC à Sugnens (PM 09/22) sont terminés. Les coûts sont moindres par rapport à ce qui était annoncé dans le préavis. Ils s'élèvent à environ CHF 25'000.-.

Il annonce également que le groupement forestier de la Menthue a adhéré au projet de micro jardin de WSL, l'institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage. Le concept est de créer 4 micros jardins au milieu des forêts en y plantant des graines spécifiques, et d'observer l'évolution sur 5 ans. Les coûts n'étaient pas budgétisés et s'élèvent à environ CHF 3'000.- sur 5 ans pour les 5 communes du groupement. Les micros jardins devraient être mis en place du côté de Montaubion.

Monsieur Xavier Gaudard informe qu'une étude pour répertorier les chemins agricoles et analyser leur état dans le but d'une réfection a été commencée. Celle-ci devra passer par le canton pour être validée, puis la Municipalité reviendra au conseil avec les résultats afin d'évaluer les priorités. Cette étude permettra d'obtenir des subventions à hauteur d'environ 60% des frais.

Monsieur Thierry Gay-Crosier explique qu'à la suite de la mise en vigueur de la LHand qui oblige les cantons et les communes à mettre en conformité les arrêts de bus et de train pour les personnes à mobilité réduite, une analyse des arrêts de bus de la commune a été faite. Celle-ci a permis de relever 3 catégories en fonction des proportionnalités des investissements à faire face à l'utilité des arrêts de bus. La première catégorie signale les arrêts à mettre en conformité dans l'immédiat. L'analyse met en évidence qu'aucun des arrêts de bus de la commune n'entre dans cette catégorie. La deuxième met en évidence les adaptations sans obstacle à réaliser dans le cadre d'un projet connexe, relevant 4 arrêts de bus : Poliez-le-Grand Derrière Le Chêne, Poliez-le-Grand Village (arrêts des lignes 434 et 428/440) et Sugnens Village. La troisième catégorie concerne les actions non nécessaires dans l'immédiat, regroupant les arrêts de Dommartin Village, Peyres-Possens les Tuilières, Naz Laiterie, Poliez-le-Grand la Sauvenière, Poliez-le-Grand Bois-la-Croix. Comme aucuns travaux ne sont à faire dans l'immédiat, rien ne figure au budget 2024 à ce sujet. Une discussion suscitée par Monsieur Sébastien Hirschi sur le financement communal, fédéral et privé s'ensuit dans laquelle Monsieur Daniel Leuba rappelle que la commune a une responsabilité d'être conforme à la loi. Les types d'aménagements pour la conformité concernent notamment la hauteur des quais et le degré de pente.

Monsieur Thierry Gay-Crosier continue avec le sujet du postulat autour des cavaliers et rappelle les différentes étapes effectuées jusqu'à maintenant. Un bilan a été fait ce mois-ci et une nouvelle sensibilisation sera faite en 2024. De manière générale, une légère amélioration a été constatée. Concernant le passage dans les lieux de promenade, il semble que les chemins non destinés aux chevaux sont tout de même empruntés. Monsieur Thierry Gay-Crosier rappelle que les plans ont été fournis aux manèges et propriétaires de chevaux.

Monsieur Lionel Panchaud annonce que les travaux de la cuisine froide de l'auberge sont terminés et que leur coût s'élève à environ CHF 40'000.-. Le recours a été classé. Le bureau Decroux et Piccolo est mandaté pour déterminer les besoins techniques du concours. La Municipalité devrait revenir au prochain conseil avec un préavis. Suite à une question de Monsieur Jean-Philippe Dupraz, Messieurs Daniel Leuba et Lionel Panchaud expliquent que les coûts des travaux de la cuisine froide n'étaient pas au budget et n'ont pas fait l'objet d'un complément au budget devant le conseil en raison du délai cadre serré auprès de l'OFCO et la fin d'année approchant.

Monsieur Lionel Panchaud annonce que le PACom a été validé par le conseil d'État le 18 octobre 2023. Le délai de recours s'est terminé le 27 novembre 2023. Le plan devrait être validé par le

canton d'ici la fin de l'année si aucun recours n'a été déposé. Monsieur Luc Bovard demande des nouvelles de l'harmonisation des règlements. Monsieur Lionel Panchaud explique que la Municipalité attendait la validation des plans. Le règlement est terminé à 90% et devrait être prêt d'ici la fin de l'année. La commission urbanisme devrait être contactée début 2024 pour une relecture du dossier.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Cédric Longchamp remercie les Municipaux, ainsi que les membres du conseil, pour leurs interventions.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

AIAE : Monsieur Patrick Jaton annonce que le budget a été accepté à l'unanimité et que le fontainier, M. Mayor, partant à la retraite à la fin de cette année, a été chaleureusement remercié.

Groupement Forestier de la Menthue : Monsieur Fabrice Calame relève un budget équilibré. Le groupement remercie son Président, Monsieur François Guizzetti, pour son travail.

AIEHJ : Monsieur Raphaël Mivelaz annonce que le budget 2024 a été validé. Un déficit est encore constaté, amenant l'association à augmenter le prix de l'eau. Monsieur François Guizzetti précise que depuis plusieurs années, l'augmentation du prix de l'eau fait débat. Le prix d'élèvera à 50ct/m3. Ce prix ne suffira pas à combler le déficit.

Monsieur Cédric Longchamp remercie chacun pour son intervention.

6. Préavis municipal 28/2023 relatif à une demande de crédit pour la rénovation, la création et l'amélioration des places de jeux de la Commune de Montilliez (rapporteur commission gestion et finance M. Thierry Schneeberger, rapporteur commission infrastructure M. Yann Morend)

Monsieur Thierry Gay-Crosier présente le préavis. Il rappelle que celui-ci fait suite à une demande pour refaire une place de jeux à Naz. Cela a amené à analyser les places de jeux des 4 villages afin de les mettre en conformité et les moderniser, notamment pour des questions de sécurité et de responsabilité. Monsieur Thierry Gay-Crosier lit les conclusions du préavis.

Monsieur Yann Morend, rapporteur de la commission infrastructure, lit le rapport de la commission qui favorise l'adoption du préavis municipal tel que présenté par le conseil.

Monsieur Thierry Schneeberger, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport qui propose au conseil d'adopter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Cédric Longchamp les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Nicolas Menétrey fait part de plusieurs questionnements. Concernant le projet PECC et le rapport à la biodiversité, Monsieur Daniel Leuba répond que des éléments de verdures sont prévus et font notamment souvent l'objet de discussion avec la commission infrastructure dans les préavis. La notion de biodiversité fait également état de lieux de rassemblements sociaux, un des buts des places de jeux communales.

Concernant l'amortissement sur 20 ans, Monsieur Thierry Gay-Crosier explique que les jeux actuels ont plus de 30 ans, et que le constructeur assure la viabilité des jeux sur une vingtaine d'années.

La place de jeux de Poliez-le-Grand se situe sur un terrain privé loué par la commune. Monsieur Lionel Panchaud explique que la Municipalité a à cœur de conserver cette place dans un but de maintien, pour un coût de location moindre de CHF 350.- par année. Des incertitudes concernent encore la place du collège, et ne permettent pas de prévoir un projet sur ce lieu actuellement.

Enfin, suite à une remarque de Monsieur Samuel Panchaud concernant les investissements communaux sur une parcelle privée, il explique que dans l'absolu, les jeux peuvent être déplacés.

Monsieur Sébastien Hirschi relève que les coûts amortis sur 20 ans semblent raisonnables.

Monsieur David Aubert propose de faire des offres comparatives d'autres fournisseurs.

Monsieur Didier Vautherin demande des précisions concernant les modifications envisagées sur la place de jeux de Sugnens, et relève que le travail autour de la biodiversité et le confort fait à Echallens est un bel exemple. Monsieur Thierry Gay-Crosier précise que la place de jeux actuelle sera modifiée et axée plus pour les enfants plus jeunes, et qu'une zone restera pour les grands. Il est effectivement prévu de prendre en compte les zones de verdure et de fraîcheur.

A la suite d'une intervention de Monsieur Nicolas Mermoud, Monsieur Thierry Gay-Crosier confirme que la place de jeux du quartier du Chêne est de compétence privée.

Madame Pierrette Meige suggère de faire appel à pro Juventute pour une demande de subvention,

Après ces interventions, le Président clôt la discussion et soumet le préavis à votation. **Le préavis 28/2023 est accepté à 33 voix pour et 3 abstentions.**

7. Préavis municipal 29/2023 concernant le budget 2024 (rapporteur commission gestion et finance M. Thierry Schneeberger)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Il remercie Madame Monique Pahud pour son travail et la rigueur mise dans les dossiers. Il explique, concernant le fond PECC, que des critères seront mis en place afin que les fonds puissent être distribués de la meilleure manière possible. Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Thierry Schneeberger, rapporteur, lit le rapport de la commission gestion et finances qui préconise au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur François Guizzetti donne réponse à la commission gestion et finances concernant l'équité sur les taxes d'épuration. Il explique que celle-ci n'est pas forfaitaire.

Il donne des précisions concernant le suivi des projets : pour Dommartin, des travaux conjoints avec le groupement forestier sont prévus aux printemps aux abords de la forêt. L'étang est répertorié au canton au niveau des batraciens. Un rapport sera fait, en collaboration avec pro natura, afin de prévoir des travaux précis d'entretien. Un préavis en ce sens devrait être présenté en 2024.

Monsieur Daniel Leuba relève que la commission gestion et finances a remarqué le déséquilibre budgétaire entre les taxes et les financements communaux concernant le réseau d'égouts et d'épurations. La Municipalité met en avant sa volonté de ne pas augmenter les taxes des ménages et espère que le financement communal équilibrera ce budget.

Suite à une question de Monsieur Cédric Barde au sujet de la révision des estimations fiscales dans certaines communes, Monsieur Daniel Leuba répond que rien n'est prévu pour l'instant.

Monsieur Fabrice Ausoni demande sur quelles bases de projection sont estimée les rentrées fiscales. Monsieur Daniel Leuba explique que ce sont les prévisions de l'administration cantonale des impôts et que la Municipalité est confiante pour les 3 à 4 prochaines années.

Monsieur Cédric Longchamp clôt la discussion et soumet le préavis à votation.

Le préavis 29/2023 est accepté à l'unanimité.

8. Divers

Monsieur Cédric Longchamp fait son mea culpa concernant l'affichage des résultats des votations qui n'ont pas été mis aux piliers publics des 4 villages.

Il profite de remercier le bureau, la Municipalité et le greffe pour leur travail tout au long de l'année.

Monsieur Nicolas Menétrey informe qu'une souche a versé vers le hangar de Monsieur Gaudard à Poliez-le-Grand, faisant céder deux éclairages publics.

Madame Sandrine Picard informe qu'une barrière vers l'église est cassée. Monsieur Lionel Panchaud explique que la rénovation était prévue cet automne mais qu'elle a été reportée au printemps suite à un arrêt médical d'un employé communal.

Monsieur Didier Vautherin a pris connaissance d'un article de presse indiquant que Montilliez posséderait 90 installations photovoltaïques permettant de fournir environ 220 ménages en électricité. Monsieur Lionel Panchaud informe qu'en 2022 et 2023, une forte demande d'installations solaires a été constatée. Les chiffres relevés dans cet article sont possiblement corrects.

Monsieur François Guizzetti informe que les travaux de rénovation du site de Dommartin sur le chemin des blés devraient être fait en 2024 et que la commune a mis à contribution CHF 3000.-.

Suite à un article paru dans le 24 heures et l'Echo du Gros-de.Vaud sur le sujet des projets de valorisation touristico-agricole, Monsieur Luc Bovard questionne l'évolution du projet autour du pâturage de Sugnens. Monsieur Xavier Gaudard informe que le dossier est passé à la région. Monsieur Lionel Panchaud relève que la parcelle fait état de particularités et que la Municipalité veille à faire au mieux, car elle regroupe également la place des tirs, emplacement que le canton souhaite supprimer.

Monsieur Nicolas Mermoud demande des nouvelles des travaux de renaturalisation du Botterel, Monsieur François Guizzetti informe que le service des forêts est en cours de statuer sur l'aire forestière.

À l'issue de ces discussions, Monsieur Cédric Longchamp clôt le conseil à 22h00. Le prochain conseil se déroulera le 22 avril. Il souhaite des bonnes fêtes de fin d'année à chacune et chacun.

Le Président

CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

Cédric Longchamp

La Secrétaire

Laureen Pittet